



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Événement spécial sur la dimension humaine

« Droits humains et libertés fondamentales des déplacés internes et des réfugiés »

Vienne, 6 juillet 2015

Discours d'ouverture de M. Volker Türk, Haut Commissaire assistant chargé de la protection

Monsieur le Président,
Distingués délégués,

D'entrée de jeu, permettez-moi de remercier l'Ambassadeur Kvile, Président norvégien du Comité Dimension humaine, et l'Ambassadeur Žugić, Président serbe de l'OSCE, pour avoir convoqué aujourd'hui cet important événement. Je suis heureux que vous ayez consacré un événement spécial aux réfugiés et aux déplacés internes. En effet, cet événement vient à point nommé, compte tenu de l'ampleur, de la portée et de la complexité des défis actuels liés aux déplacements et à l'apatridie à travers le monde.

Le HCR et l'OSCE ont un intérêt commun à résoudre ces problèmes. Nous apprécions énormément l'appui que les États et les institutions de l'OSCE continuent à accorder aux réfugiés et aux déplacés internes, surtout pour le règlement des situations de déplacement prolongé. Le nombre d'engagements existants de l'OSCE concernant la migration, l'apatridie, les réfugiés et le déplacement interne est impressionnant.

Ces engagements sont indispensables, car nous faisons face à une multiplication des situations d'urgence concomitantes à travers le monde. Cet état de choses se reflète dans les chiffres. Le nombre de personnes déplacées par les conflits a atteint des niveaux sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il y a deux semaines, le HCR a publié [la version anglaise] du rapport *Tendances mondiales* de 2014¹. Plus de 59,5 millions de personnes sont déplacées de force, dont près de 20 millions sont des réfugiés et plus de la moitié des enfants. Le nombre de personnes ayant fui l'année dernière est le plus élevé de tous les temps. Ce nombre augmente et s'accélère sur tous les continents. Uniquement l'année dernière, 42 500 personnes sont chaque jour devenues des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des déplacés internes, ce qui représente le quadruple du chiffre enregistré il y a seulement quatre ans.

Le HCR n'a jamais eu à faire face à autant de misère humaine en 64 ans d'existence. Depuis l'établissement de la Charte des Nations Unies il y a 70 ans, les États ont adopté une série de traités internationaux pour ériger en lois contraignantes les principes de protection des droits humains, le bon voisinage et le règlement des conflits. Toutefois, avec une régularité alarmante, ces principes sont ignorés ou bafoués en toute impunité ou au nom de la souveraineté nationale. De plus en

¹ UNHCR *Global Trends: Forced Displacement in 2014*, disponible [en anglais] à <http://www.unhcr.org/556725e69.html>

plus de personnes sont prises au piège dans des crises « quasi-permanentes » ou des situations prolongées. La situation des réfugiés syriens est en passe de devenir la situation prolongée la plus importante de la décennie. Au fur et à mesure que la population augmente, que les gens affluent vers les grandes villes sous-développées et non planifiées et que le climat se détériore, le risque de déplacements multiples et de grandes crises devient de plus en plus réel, ainsi que l'augmentation constante du nombre de situations « prolongées ».

En jetant un regard sur les statistiques de l'année dernière dans la zone de l'OSCE, nous constatons une tendance similaire : on est passé de 5,2 millions de déplacés en juin 2014 à plus de 7,2 millions en fin 2014. Ce chiffre comprend plus de 3,5 millions de réfugiés, 895 000 demandeurs d'asile, 2 millions de déplacés internes et 634 000 apatrides. Au vu de ces chiffres et compte-tenu du 40^e anniversaire cette année de l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE, le moment est opportun pour redynamiser, actualiser et renforcer les engagements de l'OSCE concernant « les réfugiés, les déplacés internes, les personnes de retour et les apatrides ».

Aujourd'hui dans ma déclaration, je vais examiner quelques principaux sujets de préoccupation dans la zone de l'OSCE concernant la protection internationale et les droits humains ainsi que les libertés fondamentales des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides.

Tout d'abord, je voudrais mettre l'accent sur les réfugiés. Les situations des réfugiés dans le monde continuent à avoir des conséquences pour la région de l'OSCE. Celle des réfugiés syriens est l'une des plus importantes. Le Liban, la Turquie, la Jordanie, l'Iraq et l'Égypte continuent de recevoir la grande majorité des réfugiés syriens, et en abritent ensemble près de 3,9 millions. Ils leur accordent la protection, avec souvent des coûts élevés pour leurs propres économies et infrastructures. Près d'un quart de la population libanaise est aujourd'hui constitué de réfugiés, et la Turquie accueille plus de réfugiés que n'importe quel autre pays dans le monde. Peu d'afflux de réfugiés ont eu un impact aussi profond sur les pays d'accueil, avec de graves effets démographiques, économiques et sociaux.

Au fur et à mesure que le nombre et la pression augmentent, nous voyons de plus en plus les réfugiés syriens essayer de trouver la protection et les solutions plus loin, en allant vers l'Europe et ailleurs, souvent avec des risques considérables pour leurs vies. En juin, 105 000 réfugiés et migrants avaient traversé la mer Méditerranée pour se rendre en Europe en 2015, et 1 850 personnes s'étaient noyées en essayant de le faire. À la suite des arrivées croissantes de Syrie, ainsi que d'Afghanistan, d'Iraq, d'Érythrée et de Somalie, quelques pays de l'OSCE ont eu recours à des mesures de contrôle plus strictes aux frontières terrestres. Malheureusement, ces mesures ont très souvent été traduites par le nonaccès à la protection internationale, l'usage prolongé de la détention aux frontières et les renvois, et auraient contribué à réorienter les mouvements vers d'autres itinéraires.

Cette situation dramatique affecte les pays de différentes manières et nécessitent une réponse collective et de grande portée, basée sur les principes d'humanité, d'accès à l'asile et à la protection, de solidarité et de partage des responsabilités, et de respect des droits humains. Le HCR a récemment lancé l'Initiative spéciale pour la Méditerranée – Plan de renforcement de la réponse opérationnelle². Nous avons également sensibilisé aux mesures concrètes pouvant être prises par les États de destination, en partenariat avec les pays d'origine et de transit. À titre d'exemple, nous avons encouragé la mise en place de moyens plus légaux permettant aux réfugiés de se mettre en sécurité en Europe par des possibilités élargies de réinstallation, l'admission pour des motifs humanitaires, les visas humanitaires, le parrainage privé, le regroupement familial, les bourses

² <http://www.refworld.org/559f86664.html>

d'études et la mobilité de la main-d'œuvre. Nous espérons que vous allez renouveler votre engagement à cet égard.

En deuxième lieu, permettez-moi de parler des problèmes de protection des déplacés internes dans la région, en particulier de la situation en Ukraine³. Aujourd'hui, il y a plus de 1,3 million d'Ukrainiens déplacés à l'intérieur du pays et environ 900 000 au-delà des frontières. Le Gouvernement a adopté une série de règlements, imposant, entre autres, des restrictions à la liberté de mouvement des personnes, au transport des produits de première nécessité et à l'accès aux services sociaux, y compris les pensions, ce qui a entraîné l'accroissement des besoins humanitaires et aggravé les déplacements. Il est nécessaire de veiller à ce que ces mesures n'aient pas d'effets néfastes sur la population civile.

Dès que la situation sécuritaire le permettra – et c'est ici que l'OSCE et sa Mission spéciale de contrôle [SMM] pourraient jouer un rôle particulier –, il faudra créer les conditions propices aux solutions durables, y compris le retour volontaire, ce qui suppose la mise en place d'un mécanisme de contrôle pour assurer la sécurité et la dignité durant le processus de retour. Il sera important d'impliquer les déplacés internes et les personnes de retour dans la réconciliation et la consolidation de la paix, en particulier par la participation au processus politique, à la vie publique et aux élections dès le retour.

Depuis le déclenchement de la crise en Ukraine, le HCR a collaboré étroitement avec la Mission spéciale de contrôle de l'OSCE. Comme première étape, un accord opérationnel a été signé entre les deux organisations pour faciliter la coordination sur le terrain et le partage régulier d'informations ainsi que le renforcement des capacités sur les questions concernant les déplacés internes. Un bon exemple de collaboration est le document conjoint OSCE-HCR intitulé « *Protection Checklist addressing displacement and protection of displaced populations and affected communities along the conflict cycle* », qui a été distribué aux agents de contrôle et utilisé pour la formation dans différents endroits en Ukraine⁴.

Ce document a été aussi utile dans d'autres situations. Par exemple, il a été utilisé en mai dans des *exercices de simulation pour les personnes déplacées* dans le cadre d'une situation éventuelle d'afflux de réfugiés afghans, conjointement menés par le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et le HCR pour le personnel sur le terrain en Asie centrale. Il sera également utilisé par le personnel de l'OSCE dans les Balkans occidentaux et en Europe de l'Est, y compris le Caucase.

En troisième lieu, j'aimerais que nous nous intéressions à un autre groupe exposé aux risques de déplacement, à savoir les apatrides. L'apatridie n'est pas toujours bien comprise et sa portée est ignorée dans bon nombre de pays. Il y a apatridie en cas de discrimination à l'encontre de certains groupes, de redécoupage des frontières et de lacunes dans les lois relatives à la nationalité. Les apatrides vivent souvent dans des situations précaires en marge de la société, et peuvent faire l'objet de discrimination. Habituellement, ils ne disposent pas de documents d'identité pourtant indispensables pour avoir accès aux services essentiels. Ils ne sont pas autorisés à aller à l'école, à consulter un médecin, à obtenir un emploi, à ouvrir un compte bancaire, à acheter une maison ou même à se marier.

L'OSCE et le HCR ont conjointement sensibilisé les gouvernements et les ont aidés à prévenir et à réduire l'apatridie, particulièrement en Asie centrale. Nous avons également coopéré pour accroître l'accès à l'enregistrement des actes d'état civil et à la documentation pour les Roms et les

³ www.unhcr.org.ua/externalupdate.

⁴ <http://www.refworld.org/docid/530b060d4.html>

Sintis dans les Balkans occidentaux. Heureusement, en 2014, le nombre d'apatrides a diminué considérablement dans certains pays, y compris en Fédération de Russie, au Turkménistan et en Lettonie. En seulement six mois, le nombre total d'apatrides dans la région a diminué de 17 %, passant d'environ 770 000 à 630 000⁵. Toutefois, beaucoup reste encore à faire. En fin 2014, date qui coïncide avec le 60^e anniversaire de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, le HCR a lancé à travers le monde la Campagne #J'APPARTIENS pour mettre fin à l'apatridie dans les 10 prochaines années⁶. Permettez-moi de réitérer les remerciements du HCR à Mme Astrid Thors, Haut-Commissaire de l'OSCE chargée des minorités nationales, pour avoir signé la Lettre ouverte en vue de mettre fin à l'apatridie. J'invite également les États membres de l'Organisation à renouveler leur engagement pour la protection des apatrides.

En quatrième lieu, cette question m'amène à parler de la manière de faire face aux causes profondes des déplacements. L'éradication de l'apatridie est l'un des moyens par lesquels nous pouvons faire face de manière significative à une des causes profondes de déplacement. Lorsque les gens sont en sécurité et ont des possibilités chez eux, le désespoir et la misère ne les poussent pas à se déplacer, en entreprenant des voyages souvent dangereux par terre ou par mer. Il est temps de revenir sur nos discussions des années 1980 et 1990 pour la recherche de solutions aux causes de déplacement, surtout par le renforcement des mécanismes de défense des droits de l'homme, la primauté du droit, la résolution des conflits et la consolidation de la paix, l'éducation, l'emploi et le droit de travailler, l'autonomisation des femmes, les approches de développement axé sur les droits et les approches communautaires de protection. Il s'agit là du thème que le HCR a choisi pour le Dialogue du Haut Commissaire sur la protection devant avoir lieu en décembre 2015. En situant notre discussion sur la protection dans le contexte de la question plus large des causes profondes des déplacements, nous pouvons trouver les moyens de mettre en rapport, avec créativité et d'une manière réfléchie, la protection et les solutions.

Nous progressons déjà dans cette voie en Europe de l'Est où le HCR travaille étroitement avec les représentants spéciaux du Président en exercice de l'OSCE et d'autres structures de cette Organisation impliquées dans les processus régionaux de règlement des conflits. Cette collaboration fournit des bases solides pour poursuivre les efforts visant à trouver des solutions pour les situations prolongées dans la région. Le HCR continuera également à coopérer avec l'OSCE dans le cadre des mécanismes établis comme les Discussions internationales de Genève, le Groupe de Minsk, et le format « 5+2 ». Nous allons également explorer l'option d'effectuer des missions conjointes d'évaluation des besoins, si possible.

J'aimerais conclure par d'autres réflexions sur la question de la collaboration. Pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides, j'ai déjà mentionné quelques exemples de la manière dont le HCR et l'OSCE travaillent ensemble. Compte tenu du nombre croissant des déplacés déjà dans la région et à sa porte, il est indispensable d'intensifier nos efforts collectifs pour être en mesure de répondre aux défis. Le terrain a été quelque peu préparé avec l'élargissement du cadre de coopération entre nos organisations par un mémorandum d'entente renouvelé entre l'OSCE/ODIHR et le HCR, signé en mars de cette année. Ce mémorandum d'entente a élargi, non seulement le délai de notre collaboration, mais également les domaines de coopération entre le travail sur la dimension humaine de l'ODIHR et les questions de protection internationale.

L'autre bon exemple de coopération est le cadre du processus de Sarajevo. L'OSCE et le HCR étaient parmi les premiers initiateurs du processus au début des années 2000, avec les quatre pays partenaires [Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie] et l'UE. Le processus de Sarajevo

⁵ UNHCR *Global Trends: Forced Displacement in 2014, Annex*, disponible [en anglais] à

<http://www.unhcr.org/556725c69.html>

⁶ <http://www.unhcr.org/ibelong/fr/>

a contribué d'une manière significative à la réconciliation et la stabilité dans les Balkans occidentaux. Son produit le plus concret est le Programme régional de logement [RHP]⁷, qui est une initiative de plusieurs donateurs visant à trouver des solutions durables en matière de logement pour 27 000 familles [74 000 personnes] déplacées à la suite des conflits pendant la première moitié des années 1990 dans les Balkans occidentaux. Avec plus de 6 600 solutions de logement en vue, et les 197 premières familles recevant de l'assistance en matière de logement, il y a lieu d'être optimiste. L'OSCE et le HCR continueront à suivre le Programme au cours des années à venir, afin de veiller à ce qu'il atteigne son principal objectif, à savoir trouver des solutions durables pour les personnes les plus vulnérables parmi les réfugiés, les personnes de retour et les déplacés internes dans la région.

Regardant l'avenir, j'aimerais rappeler les recommandations issues de l'« Événement thématique spécial [de 2011] sur les déplacés internes et les réfugiés », dont la plupart sont encore valables aujourd'hui. Ces recommandations comprennent, par exemple, la sensibilisation au déplacement et à l'apatridie ainsi que l'adhésion aux conventions internationales pertinentes et leur mise en œuvre. Dans un monde où les questions politiques peuvent occulter les considérations humanitaires, nous devons rester engagés en faveur d'une approche pragmatique, dépolitisée et humanitaire en matière de déplacement, basée sur les principes fondamentaux du droit international.

Monsieur le Président,
Distingués délégués,

L'OSCE est un instrument de promotion de la paix, de prévention des crises et de défense des droits humains qui sont au cœur de la recherche de solutions durables. En tant qu'organisation régionale la plus importante en matière de sécurité, elle offre en vertu de son mandat global y relatif, la plate-forme appropriée pour un dialogue global à cet égard. Étant donné que les défis et les besoins humanitaires liés au déplacement forcé ne feront probablement qu'augmenter dans l'avenir, notre collaboration dans les mois et les années futurs est indispensable.

Je vous remercie.

⁷ <http://www.regionalhousingprogramme.org/>